

“LA LAÏCITÉ, FACTEUR D'ÉQUILIBRE DANS DES SOCIÉTÉS EN MUTATION” Réflexions de JF LE BORGNE ESPE 14 octobre 2015.

Trois auteurs abordent la laïcité franchement de nos jours. Jean BAUBEROT, Catherine KINTZLER, Henri PENA- RUIZ Ajoutons Philippe Portier qui depuis quelques temps fait le lien autour de nombreuses hypothèses. CF Bibliographie fournie.

Quelques rappels.

Et 10 pistes de réflexions sur cette notion utilisée un peu partout de manière individualiste et sans souci parfois de cohésion historique et idéologique à tous points de vue.

Commençons par des définitions

É. Littré, De l'établissement de la Troisième République Paris 1880 p. 210.

« Il importe de distinguer entre les catholiques et le parti catholique, écrivait Emile Littré en 1880 ' . Les catholiques de fait ou de nom sont nombreux ; le parti catholique l'est peu Mais il se porte comme l'ennemi acharné de la république à laquelle il livre assaut tous les jours et partout. ». La distinction s'impose, car, pour comprendre la laïcité il est nécessaire d'en replacer la naissance et les œuvres dans son terroir naturel : celui d'une société profondément marquée par le catholicisme, et dont les membres ont été en majorité baptisés et catéchisés par l'Église romaine. L'instauration de la laïcité n'a été possible que dans la mesure où la masse des baptisés, et même la majorité des croyants, ne s'est pas sentie solidaire de ce que Littré appelle le « parti catholique » c'est-à-dire ceux qui parlent et agissent au nom du catholicisme : La hiérarchie ecclésiastique, les hommes politiques, les écrivains et les journalistes, tous ceux qui s'emploient à défendre la doctrine traditionnelle de l'Église.

Cette doctrine et la philosophie républicaine sont en opposition de principe. Pour les républicains, la société est une société une société d'hommes libres, constituée par eux, sous le guide de la raison, sans référence à l'intervention divine. La Révolution française, à la suite de la philosophie des Lumières, a proclamé cette autonomie. Condorcet, dans son

« Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique », écrivait en 1792

« Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commande seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves. »

Dans cette perspective, la religion devient une affaire de conscience privée.

Cette philosophie, que résume la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, ne peut être acceptée par l'Église. Sans doute celle-ci accepte-t-elle ou tolère-t-elle certains aspects de la sécularisation, c'est-à-dire le transfert d'activités de l'Église à l'État, mais elle ne peut admettre la laïcisation, entendue comme une séparation radicale entre les croyances et la vie publique.

Rappelons que la République a été proclamée le 21 septembre 1792 à la suite de la victoire des armées françaises à VALMY.

En 1795, la Convention avait décrété la liberté des cultes et la séparation de l'Église et de l'État.

21 février 1795

Un décret du 3 ventôse an III établit un régime de séparation des églises et de l'Etat. Tout en affirmant le principe du libre exercice des cultes, le décret précise que l'Etat n'en salarie aucun, ne fournit aucun local et ne reconnaît aucun ministre du culte.

Mais, dans une volonté de pacification religieuse. Bonaparte, Premier consul, signe en 1801 avec le pape Pie VII un Concordat, selon lequel le gouvernement rétribue les évêques et les curés et nomme les évêques, moyennant l'institution canonique du pape.

Ce régime concordataire est refusé par les républicains qui, sous le Second Empire, font de la séparation de l'Église et de l'État un article de leur programme. Le pape Léon XIII. Succédant à Pie IX en 1878, réaffirme dans son encyclique Immortale Dei « la constitution chrétienne des États » : « Les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existait en aucune manière, ou se passer de la religion comme étrangère et inutile, ou en admettre une indifféremment selon leur bon plaisir. En honorant la Divinité, elles doivent suivre strictement les règles et le mode suivant lesquels Dieu lui-même a déclaré vouloir être honoré. »

1) L'antinomie apparemment indépassable entre la philosophie révolutionnaire et la théologie catholique peut, toutefois, trouver une solution dans la pratique. Rome rappelle toujours la thèse avec fermeté, mais sait en corriger parfois l'intransigeance irréaliste par le recours à l'hypothèse, c'est-à-dire l'accommodement aux conditions spéciales de tel ou tel pays.

Depuis de nombreuses années, c'est ce qui est pratiqué au QUEBEC et dans une moindre mesure au Canada (même si les débats continuent fin 2015 sur les accommodements possibles ou non avec par exemple l'Islam.

« **Accommodement raisonnable du QUEBEC** ».

La personnalité du Souverain Pontife a son rôle : Pie IX et Léon XIII ont la même doctrine, mais autant le premier se révèle intraitable, autant le second s'affirme modéré et diplomate. C'est sous le pontificat de celui-ci que les lois laïques sur l'enseignement sont votées au début des années 1880, et la rupture entre Paris et le Vatican est évitée. En revanche, c'est sous le pontificat de Pie X, privé de la souplesse de Léon XIII, que la loi de Séparation des Églises et de l'État est votée en 1905, et cette fois les ponts sont coupés entre la République et l'Église.

Dans ces années 1870, où se joue le sort du régime politique en France, le pape a perdu Rome, passée au royaume d'Italie, et se considère prisonnier dans l'espace étroit du Vatican. Les catholiques sont en position défensive,

apparaissent aux républicains comme des agents fanatiques de l'Ancien Régime. La République s'imposera contre eux, contre l'Église, contre les forces d'obscurantisme que celle-ci anime.

Gambetta (un fondateur du parti radical ANTICLERICAL) proclame : « Le cléricalisme voilà l'ennemi » et à Mac Mahon en 1877, « il faudra se soumettre ou se démettre ».

Lorsque les républicains finissent, en 1879, par occuper tous les postes clés des institutions politiques (majorité à la Chambre des députés depuis 1876 et au Sénat trois ans plus tard, Jules Grévy succédant au maréchal Mac-Mahon à la présidence de la République), la laïcisation entre vite dans la loi, à commencer par l'enseignement. **L'enjeu est de taille pour les deux partis : c'est l'éducation qui conditionne l'avenir et de la République et du catholicisme.**
Cf. Concordat et Congrégations autorisées et reconnues (Articles organiques rajoutés en 1801).

Arrivés au pouvoir, les républicains ont en face d'eux une puissance catholique dont l'influence est particulièrement visible dans le domaine scolaire, dans lequel les congrégations se taillent la part du lion. La France compte alors environ 160000 religieux (pour 55000 séculiers), dont un peu plus de 30000 religieux (130000 religieuses).

Les républicains, en raison de leur projet scolaire, décident dès leur arrivée au pouvoir de réduire les jésuites, estimés trop puissants dans l'enseignement secondaire. Un décret du 29 mars 1880 les dissout et un second décret de la même date oblige les autres congrégations masculines non autorisées à demander une autorisation sous peine de dissolution. Par solidarité avec les jésuites, ces dernières ne demandent pas d'autorisation. Cela donne lieu à l'expulsion de 5 700 religieux et à la pose de scellés sur leurs couvents, répétition générale en quelque sorte des expulsions massives des années 1901/1904.

2) MAIS il reste le fait que la religion musulmane n'ait pas été du tout prise en compte dans le cadre des religions reconnues dans le Concordat de 1801 pour cause de non-colonisation en 1801.

Il faudra attendre beaucoup de temps et la forte montée en nombre des musulmans en France pour prendre en compte cette situation paradoxale : la deuxième religion en nombre vers 1980 en France est inexistante aux yeux des autorités et de la loi de 1905 dans une certaine mesure (associations culturelles).

Cf. Conseil supérieur des cultes musulmans

En 1990, Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur sous la présidence de François Mitterrand, lance le Conseil de réflexion sur l'Islam de France, qui est chargé de présenter des propositions pour l'organisation du culte des musulmans : Neuf imams sur dix en France viennent alors de l'étranger.

Dans sa déclaration le 23 novembre 1997, Jean-Pierre Chevènement (alors ministre de l'Intérieur chargé des cultes), dit : « L'Islam est une religion nouvelle en France. Avec environ quatre millions de résidents de culture musulmane, elle est rapidement devenue la deuxième religion du pays. La moitié des musulmans qui vivent sur notre territoire national sont français. La plupart des autres sont appelés à le devenir. Le gouvernement ne saurait s'en désintéresser. J'ai suivi avec attention et médité les efforts de plusieurs de mes prédécesseurs pour intégrer l'Islam dans la communauté nationale. J'ai le même objectif : aider à l'affirmation d'un islam français. Seulement, les difficultés qu'ils ont rencontrées m'incitent à la prudence. Il y a un paradoxe de l'Islam dans ses rapports avec la laïcité...

Nous devons parvenir à trouver les modalités pratiques de nos rapports, ce qui suppose l'existence d'un interlocuteur légitime, ou du moins considéré comme tel par le plus grand nombre. L'absence d'un clergé unifié et hiérarchisé ne doit pas être un obstacle insurmontable. L'État n'imposera pas ses choix. Ce n'est pas son rôle. Il agréera ceux qui lui seront proposés. Je m'adresse à ceux des musulmans qui sont ici présents et, à travers eux, à leurs coreligionnaires... Sachez en tout cas qu'il y a place pour l'Islam à la table de la République. Ce n'est pas seulement un droit qui revient aux musulmans ; c'est une chance pour eux et pour la France de faire vivre, sur notre territoire, un Islam moderne. »

Chevènement entame une consultation large rassemblant toutes les fédérations musulmanes, les grandes mosquées et certaines personnalité et leur soumet un texte qui ne pouvait « faire l'objet d'une négociation », mais qui a cependant été amendé : le texte initial ajoutait que cette convention « consacre notamment le droit de toute personne à changer de religion ou de conviction ». Assimilée à un acte d'**apostasie**, cette précision sur le droit à changer de religion ou de conviction a été retirée à la demande des musulmans, et le pacte fut signé le 28 janvier 2000. La consultation fut poursuivie par Daniel Vaillant dès son arrivée au poste le 29 août 2000 jusqu'au 6 mai 2002, et aboutit à la création du CFCM par Nicolas Sarkozy, alors occupant du poste, lors du conseil des ministres du 7 juin 2003.

LA CROIX juin 2015 : la problématique est encore posée.

Extraits de deux articles :

Jusqu'en 1973, la grande mosquée de Paris est le principal lieu de culte musulman en France (pour remercier les combattants musulmans de la première guerre mondiale) construite en partie par ... l'Etat !!!

La grande mosquée de Lyon (1994) est construite quasi-entièrement avec des fonds du roi Fahd ben Abdelaziz Al Saoud. Roi d'Arabie Saoudite.

Anouar Kbibech, un homme de dialogue à la tête du CFCM

En vertu d'une réforme votée en 2013 instaurant une présidence tournante, ce **Marocain d'origine** succède à partir du 30 juin à Dalil Boubakeur, recteur de la Grande mosquée de Paris, proche de **l'Algérie !**

Pourquoi cette distinction d'origine puisqu'il s'agit de Français et de la France ?

Questions posées en octobre 2015 :

Pourquoi cette crispation depuis une quinzaine d'années au moins et hors de la question purement scolaire mise un peu de côté depuis 1994 (réaffirmation de limites strictes de la loi Falloux) et 1984 (Refus par les catholiques de l'intégration à un grand service public) ?

3) CAR SECULARISATION effective sur ces points : basculement des votes de gauche cf. Bretagne on néglige totalement cette structure nouvelle. Souvent les cadres socialistes ou de gauche sont issus de la CFTC ou CFDT et sont catholiques et l'école publique n'est pas nécessairement la plus nécessaire pour eux depuis les lois Debré et la loi Guerneur.

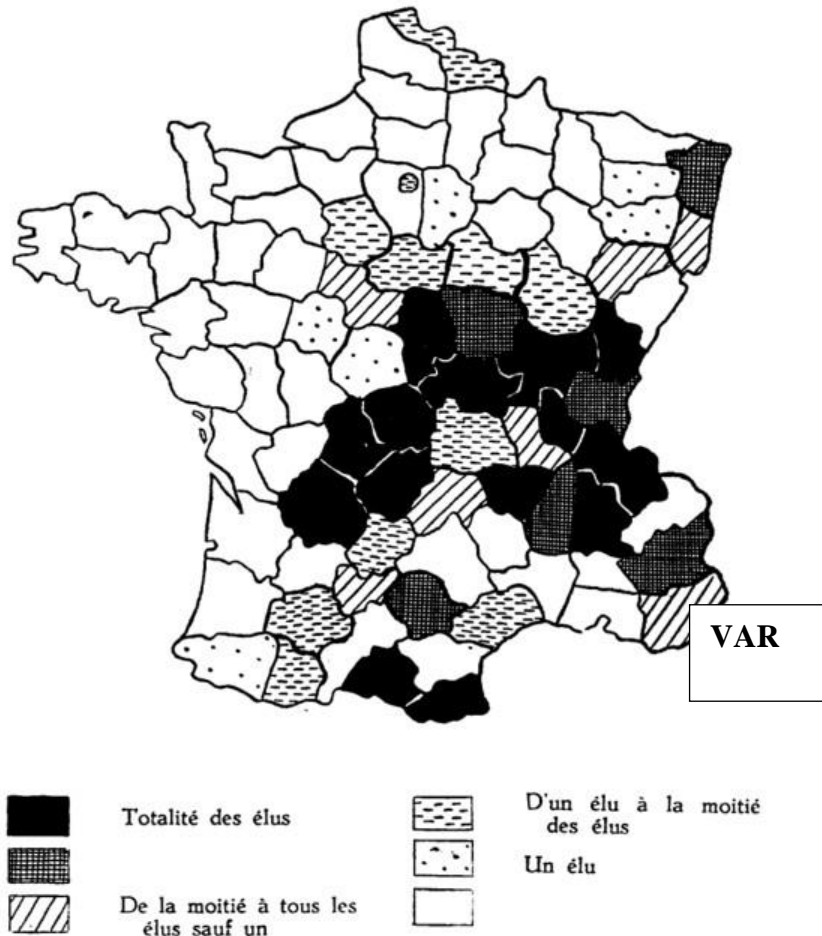
L'examen de ces deux cartes suivantes explique en partie les évolutions géopolitiques fortes depuis un siècle et demi / La France catholique en grande partie est devenue la France « socialiste » et malgré cela la laïcité n'a pas évolué de la même manière Cet aspect est fort oublié comme la présence de l'Islam en France.

Jacques Bouillon

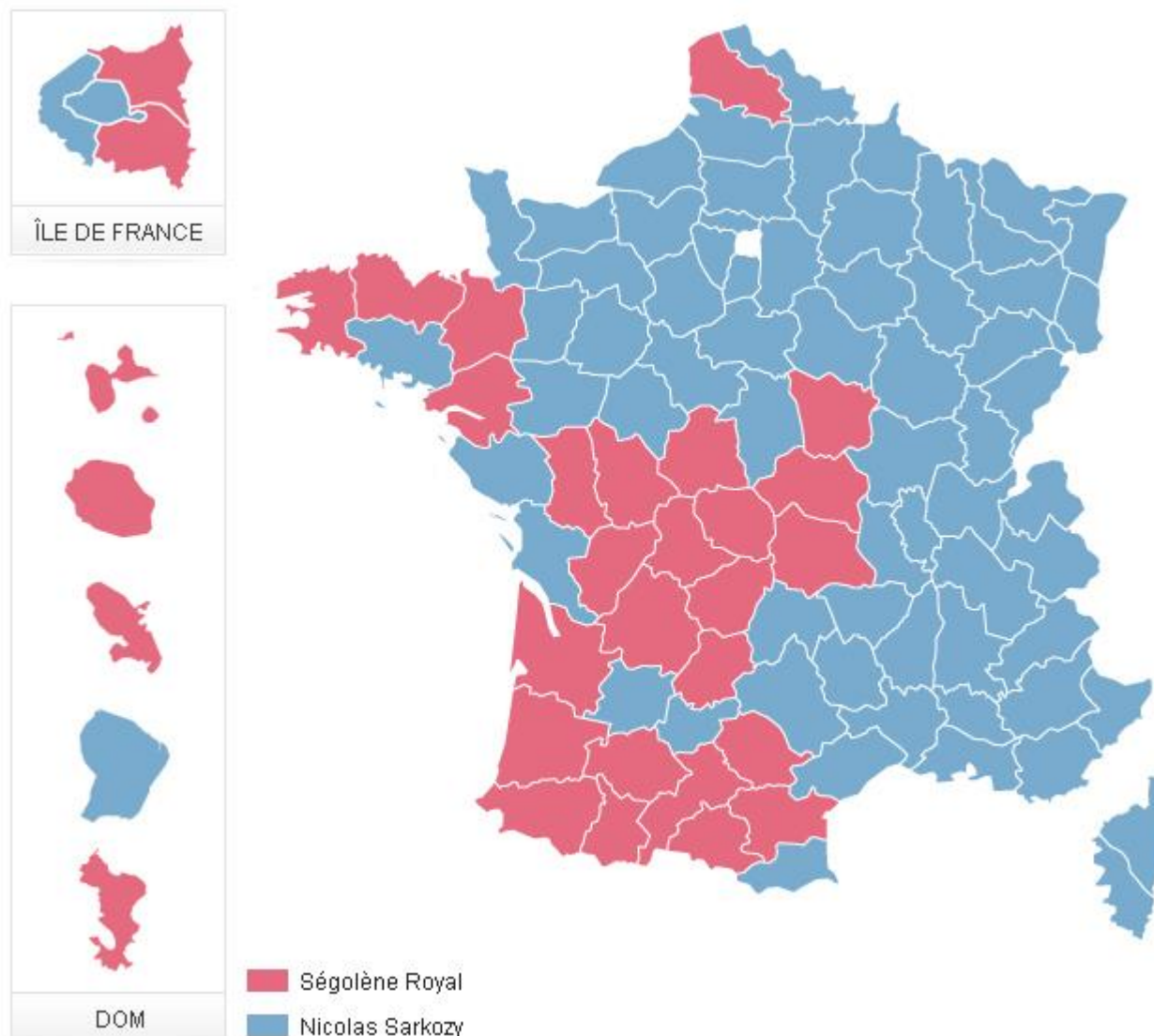
leurs élus ne sera pas validé. Les Bouches-du-Rhône perdent les deux élus d'extrême-gauche qui figuraient à la Constituante¹⁹.

En Languedoc, la répartition est plus confuse encore. Dans la Lozère, où nous n'avons pu découvrir de liste montagnarde, l'influence cléricale et l'isolement du pays ont assuré le succès du

CARTE II — La représentation démocrate-socialiste



19. Dan. les Hautes-Alpes, il ne s'est pas constitué de liste démocrate. Mais un modéré, Chaix, se ralliera ultérieurement à la Montagne. En Corse, nous n'avons pu retrouver de liste démocrate.



Election présidentielle de 2007

4) Faisons aussi quelques rappels historiques un peu oubliés mais obligatoires :

Rappels : des sources communes (Cf. FN de nos jours).

GPRF et Conseil national de la Résistance en 1944 1945.

De Gaulle n'a pas de parti politique et la droite s'est très fortement compromise avec les Allemands

Mais des socialistes très à gauche en 1936 ont servi Pétain et la collaboration tout en croyant dirent-ils garder leurs principes laïques. Parlons d'eux.

PAUL FAURE

Il est nommé ministre d'État dans le Gouvernement Léon Blum de 1936.

Pacifiste convaincu, il analyse mal la réalité de l'hitlérisme et les fauristes accusent les blumistes de bellicisme, d'où un clivage dans la SFIO. Il s'oppose à Léon Blum, comme chef de file de l'important courant hostile à la guerre

MARCEL DEAT

Déat se réclame de la tradition républicaine et révolutionnaire et affirme et loue la parenté entre le jacobinisme et le révolutionnaire de 1793 est singulièrement proche de l'État totalitaire ; Il ne renie cependant pas tout son héritage républicain, laïc et pacifiste. Ainsi, Déat défend le principe du suffrage universel, l'école publique, une ligne anti-cléricale, l'État forme républicaine de l'État ou encore le maintien des bustes de Marianne dans les mairies.

RENE BELIN

René Belin démissionne du bureau confédéral de la CGT le 9 mai 1940 et accepte, le 14 juillet, le ministère de la Production industrielle et du Travail de la part du chef de l'Etat français.

Ces trois personnages marquants de la Gauche du Front populaire ont par souci de respect des idéaux plongé dans la collaboration et même le soutien aux régimes totalitaires : il faut le garder toujours en mémoire car des dérapages de nos jours sont toujours possibles.

La Droite catholique revient vite en France comme en Europe car le danger communiste est présent à Prague (2 étapes du tour de France de Strasbourg selon De Gaulle).

La droite compromise se refait une virginité grâce au MRP (c'est la rançon légale du suffrage universel)

Prenons l'exemple de René Pleven modéré sauf pour l'Eglise catholique, c'est aussi l'époque du triomphe des démocrates chrétiens en Allemagne, Italie et N Benelux = cf. Angela Merkel en ce moment : Il n'y a plus personne et personne ne peut proposer autre chose.

Illustrons ce retour par ce député modéré du Loiret.

Pierre Gabelle

Il exerce les professions de tourneur-mécanicien de 1923 à 1930 puis de comptable de 1935 à 1945 aux établissements Rivierre-Casalis et milite à la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) à partir de 1926.

Il devient administrateur du journal de la presse quotidienne régionale orléanais *La République du Centre* à la Libération¹. Il est élu député du Loiret dans la deuxième circonscription le 21 octobre 1945 suite aux élections législatives françaises de 1945 et siège dans le groupe parlementaire *Mouvement républicain populaire*. Il conserve son siège jusqu'au 9 octobre 1962.

Il défendra la loi Barangé sur les bourses scolaires et bien sur la loi DEBRE de 1958.

Cependant de 1944 à 1984, l'affrontement principal est à GAUCHE et porte sur le statut de l'école publique et des crédits de l'état.

Mais les façons de considérer les problèmes de la laïcité ont fortement changé comme les modes de vie et les basculements électoraux (le Finistère vote à gauche et le VAR vote à l'extrême droite par exemple cf. 1)

Les affrontements scolaires sur fond politique évident (1947/1994)

Le rôle de l'extrême gauche jusqu'en 1958 a freiné fortement toute initiative.

Dans la FEN (fédération de l'éducation nationale) seul syndicat resté unifié après 1947, ce n'est pas la tendance Unité action proche du PCF qui domine mais la tendance UID (Unité indépendance et démocratie) proche de la SFIO.

Par contre les tendances Ecole émancipée dans la FEN et le syndicat FO laissent souvent apparaître des radicalités très contradictoires contre l'attitude des uns et des autres pour trancher sur la laïcité avec parfois le risque d'oublier l'essentiel. Des luttes de pouvoir entre groupes syndicaux posent problème, même vis à vis de la laïcité

1958 Loi Debré retour de la droite.

1977 Loi Guerneur (mais 1981) et 1984 Manifestation catholique ; refus de l'opinion car dit Jean Baubérot

SECULARISATION et changement de modèle électoral (cf la Bretagne vote à gauche et veut des écoles catholiques).

1994 loi Falloux refusée.

Blocage et lassitude des parents d'élèves

cf. déclin de la FCPE et mise en sommeil du CNAL (Comité national d'Action laïque (CONSUMERISME SCOLAIRE car Sécularisation totale de la pratique religieuse).

5) MAIS pendant tout ce temps, on a oublié totalement les guerres coloniales et la décolonisation et la fin d'un monde (1989)

Conséquences très graves, car les Français oublient les musulmans de plus en plus nombreux et la loi de 1977 sur le regroupement familial par exemple.

Ne pas les prendre en compte était dans la logique cf. Jules Ferry, Paul Bert et décret Blum Violette jamais appliqué.

Conflit israélo palestinien et guerre IRAK /Iran, bref un moyen Orient oublié et évité.

Car mondialisation des informations et des moyens de communication (paraboles)

Révélation septembre 2001 World trade Center : l'Islam (pas tout l'Islam bien sûr mais on ne retient que ce qu'on entend et perçoit aisément) est une puissance mondiale qui refuse les arrangements du monde occidental et la laïcité en France ne lui convient pas du tout car OUMMAH, DJIHAD, CHARIA et refus de la parousie, du blasphème et de nombreuses lois et pratiques de sécularisation.

6) Mais pourquoi , nous en France ?

On ne tient guère compte des évolutions de l'opinion.

Parce que Charlie Hebdo (même très marginal)

Parce que la Manif pour Tous (Bazin de Gessey)

Cf. la théorie de la reproduction (sociale) de Pierre Bourdieu. Il gêne. Les habitus et le capital social et humain sont indéniables (exemple les CV anonymes). Car SOS Racisme chez nous et université 2000 de Jospin ou 80 % classe d'âge au bac sans autre préparation : **refus des étudiants et de tous les recalés du système.**

Frustrations nombreuses : l'émancipation de l'école laïque pour tous = un leurre que refusent des gens un peu partout. Même des enseignants qui ne souhaitent plus enseigner outre mesure à ces gens considérés comme de barbares (cf. les concours impossibles en Seine St Denis et autres).

Sécularisation plus et c'est nouveau profond individualisme dans le monde ; chacun veut mener sa vie comme il veut sans devoirs trop contraignants mais en faisant valoir ses droits individuels voire individualistes. Thèse de Jean Baubérot « **Il faut savoir affronter les faits désagréables** » **dixit Max Weber.**

Communautarismes fortement développés en GB, c'est une des raisons de la fuite des migrants vers la GB pas de CNI, pas de charges sociales, prise en charge communautaire même médicale (refus NHS). Cela ne marche pas tout le temps mais cela existe efficacement (tontines et mafias) et la mondialisation électronique rend cela possible (Twitter).

Fin des frontières d'états et donc abandon de souveraineté (La France est presque toujours condamnée devant les cours européennes de justice) cf. Baby loup ou Lambert.

Modèle laïque et la morale jointe (le respect des autres sans jugement et de leurs droits même personnels peut coïncider)

Ecoles juives du samedi, écoles musulmanes devant respecter la loi Debré et donc le contrôle de la neutralité et des programmes ainsi que l'origine de fonds (loi Guerneur et Falloux) Cela coïncide

Donc selon Bauberot « Accommodement raisonnable » à la mode québécoise certes, mais cela coïncide aussi. Cela veut dire qu'il faut donner du temps au temps et que cela passera et se fera, mais Boko Haram tue des centaines de filles et pour elles, le temps n'aura jamais existé.

Le 15 septembre 2015 deux femmes ont refusé d'enlever leur voile pour prêter serment afin de devenir canadiennes. Deux partis soutiennent cette attitude au nom d'une laïcité accommodante et respectueuse des croyances individuelles.

Premier ministre Stephan Harper

«Une arme de distraction massive»

Pour les autres membres de l'opposition, cette proposition serait tout simplement une mesure tactique du Premier ministre conservateur contre ses adversaires partisans, à des degrés divers, de la liberté laissée aux femmes de porter ou pas le voile. Selon Thomas Mulcair, chef du NPD, un parti de gauche, la question du voile n'est rien d'autre qu' «une arme de distraction massive» du Premier ministre sortant pour «tenter de cacher son bilan derrière le niqab». Elizabeth May, chef du parti Vert, a évacué la question en estimant qu'il s'agissait là d'«un faux débat».

Pourtant, dans un sondage récent, 82% des Canadiens ont déclaré s'opposer au port du niqab pendant les cérémonies de citoyenneté. Un chiffre qui grimpe à 90% au Québec.

7) En France, qui soutient et qui aide ceux qui n'acceptent pas les principales dispositions à caractère laïque

ATTENTION pas que SCOLAIRES :

Homosexualité : extrême droite plus ou moins, manif pour tous, Eglise catholique.

Islam non ouvert sur nos pratiques démocratiques, Cf. texte de Littré en préambule ; une grande majorité des musulmans, mais silence sur les manifestations violentes (certains disent, ils ne pas venus dans la rue dimanche 11 janvier 2015, normal ce n'était pas leur problème, mais l'attentat terroriste est alors de fait légitimé par abstention Cf. les abstentionnistes qui votent avec leurs pieds car ils laissent faire les choses. Pour Baubérot, il n'y a qu'à attendre.

Mais pour beaucoup, la laïcité, c'est justement la tolérance des autres et le respect des consciences individuelles.

Je ne suis pas concerné par ce dimanche 11 janvier car les attentats sont une affaire de logique et c'est à la justice de trancher pour savoir qui est dans son droit. Le blasphème est une atteinte à la liberté des croyants ainsi que le sacrilège – (Cf. loi sur le sacrilège de Charles X).

La laïcité ouverte ou positive de Nicolas Sarkozy et Guéant et Buisson, ils veulent quoi au juste ?

Ne pas oublier la sécularisation comme le refus d'aller plus en avant sur l'homosexualité car dans leurs rangs, il y a de très nombreux homosexuels et les procès contre l'Eglise y sont très nombreux (cf. l'action déconcertante du pape François sur ce sujet)

8) Tout tolérer oui, mais comment et où est l'Etat là dedans ?

Le droit devient de la jurisprudence subjective.

cf. l'affaire LAMBERT et les médecins et la justice et l'ordre des médecins qui ne respecte que les croyances des médecins eux-mêmes

Cf. les centre d'IVG et le combat de Marisol Touraine et la démission du speaker des Républicains américains à propos entre autre des crédits IVG au Congrès américain fin septembre 2015 face au TEA party.

Sauf que là, il y a convergence avec les partisans d'un ultra libéralisme acharné qu'accompagne une foi religieuse imposée comme dogme, RELIGION MEME CIVILE OBLIGATOIRE ; quelles différences entre un islam fermé et le tea party ou certains évangélistes à travers le monde et que dire des bonzes du Myanmar qui appellent avec succès malheureusement au massacre des Rohingas musulmans implantés en Birmanie, il y a trois siècles ?

Et l'attitude terroriste de part et d'autre ?

Quid de la politique de l'AKP d' Erdogan et de la tolérance des EU face à ce parti islamiste qualifié toujours de modéré ? On pourrait faire une litanie de ces remarques contradictoires.

DONC un relativisme peut-être opportuniste ? Discours de N Q Sarkozy chanoine de Latran.

le 20 décembre 2007, dans lequel, reconnaissant que : «longtemps la République laïque a sous-estimé l'importance de l'aspiration spirituelle»,

Il en appelle à une «laïcité positive », c'est-à-dire une laïcité qui, tout en veillant à la liberté de penser, de croire et de ne pas croire, ne considère pas que les religions sont un danger, mais plutôt un atout.

9) Mais alors sur quoi et sur quels principes acceptés par tous se fonde la laïcité ?

Une nation peut-elle exister sans unité ?

cf. Renan on adhère par volonté.

Les choses changent

cf. La Catalogne, l'Ecosse et la Flandre

RELATIVISME et choix individuels triomphent sauf RELIGION CIVIQUE cf. USA avec toutes les contradictions :

Théorie du mur de Jefferson (1776),

« Le Congrès ne pourra faire aucune loi ayant pour objet l'établissement d'une religion ou interdisant son libre exercice » PARFAITE LAICITE, mais constitutions des 51 états pouvant affirmer le contraire cf. Arkansas interdisant la tenue des bureaux de vote aux athées.

.

C'est sans doute cela la laïcité positive : une géométrie variable permettant d'interdire ce qu'on veut sur le moment et dans un lieu et d'autoriser ce qu'on veut dans un autre lieu à un autre moment. Où est la nation et l'Etat ?

Il n'y a plus de Belgique et sur quels fondements ? Religieux ou économiques ?

Une question très complexe : la laïcité au moment où des partis politiques jouent du retournement de principes qualifiés de valeurs ?

Tout le monde peut choisir sans être exclus.

Il faut savoir être conséquent et c'est l'attitude exemplaire de Jean Jaurès et d'Aristide Briand pour la loi de 1905, même de Clémenceau pour les inventaires en 1906.

La reculade de F. Mitterrand en 1984 est un peu du même genre.

La France change et il ne faut pas renoncer à tous ses principes, mais il faut être en mesure d'offrir une bonne issue.

Or, face à des millions de gens sans emploi et sans prise en compte décente de leur mode de vie, il faudrait certainement **tenter de comprendre et ne pas accepter nécessairement leurs réactions**. Il faut trouver des solutions, Obama se casse les dents, les Anglais s'en moquent et ce n'est pas gagné pour toujours. En France, on néglige l'histoire et l'économie.

Que fera la droite en France face à la manif pour tous car cela arrange même ses électeurs ? CF Baubérot

Les fortes contradictions de l'affaire Baby Loup. Renvoi aux positions variables de la Ligue de l'enseignement.
Nous sommes attaqués mais notre législation va et a été beaucoup plus loin que les autres
Cf. RECLADE de Rajoy (1^{er} ministre espagnol) sur le mariage homo et l'avortement.

10) Légiférer certes mais attention aux limites réelles de la loi.

Cf. BABY LOUP recours et recours devant des instances que la grande majorité des Européens veulent avoir (attention aux contradictions fortes).

Lisons cet article du Monde du 10 10 2015

Interdiction du voile loi de 2010 : aucun moyen de mettre des policiers partout et quel délit et surtout nature des contrevenants ?

Il semblerait que la plupart des femmes portant le voile intégral en 2015 soient des célibataires converties en révolte contre le système économique et politique français ? **C'est une thèse bien sûr !**

D'après Agnès de Féo, sociologue et réalisatrice de documentaires qui travaille depuis plus de dix ans sur le port du niqab, la loi a « *agi comme un déclencheur et suscité des vocations* ». Avant 2010, celles qui portaient le niqab « *étaient davantage dans une démarche religieuse, piétiste. Aujourd'hui, même si elles affirment toujours vouloir plaire à Dieu, il y a une volonté de revendication, de rupture avec une société qu'elles considèrent comme hostile* », explique-t-elle.

Cette analyse met à mal l'idée selon laquelle les femmes qui portent le niqab subiraient la mainmise d'un homme. On retrouve au contraire beaucoup de profils de femmes célibataires, divorcées ou agissant contre l'avis de leur mari et, dans tous les cas, revendiquant leur libre arbitre.

La sociologue évoque enfin une recherche « *plus identitaire, qui est rarement suivie d'un investissement religieux profond* ». En témoigne le nombre important de converties parmi les femmes qui revêtent le niqab. « *Le battage médiatique autour de la loi a permis à certaines de découvrir un moyen de revendiquer une islamité valorisante à travers les codes salafistes*, poursuit Agnès de Féo. *C'est un renversement du stigmatisé. On les a nourries d'exclusion, on a projeté sur elles nos propres fantasmes, on a créé le monstre qu'on voulait éviter.* »

Et tous les jeunes qui crient leur haine des migrants et des musulmans qui vont éventuellement voter et soutenir en s'abstenant le Front National. Pourquoi, car aucune perspective !

Une tentative de réponse, en France après la Grande dépression ou grande climatérique de 1872 à 1892, reprise et REVANCHE Croissance travail et nationalisme cela marche ensemble car à cette même époque ne l'oublions surtout pas, il y avait l'affaire DREYFUS. Antisémitisme à fond, Maurras, Jules Guesde et la violence révolutionnaire, aucun souci de l'empire colonial. Lorsque l'économie alla mieux, Jaurès et Briand puis même Clémenceau calment à temps le jeu car les esprits sont mûrs.

C'est l'esprit des principes de la loi de 1905 qui fixe la laïcité en France sans autre adjectif.

TENIR COMPTE DE LA REALITE DES FAITS.

Ce n'est peut-être pas encore le cas en ce mois d'octobre 2015.

JEAN-FRANCOIS LE BORGNE 14 octobre 2015.